

de partis, quand ils faisaient appel aux mères et leur demandaient leur appui en vue de mettre un terme le plus vite possible aux sacrifices de leurs enfants et au massacre de vies humaines; désire-t-il, dis-je, faire croire que, dans leur for intérieur, ils vivaient, par delà le triomphe de nos armes, à leur agrandissement personnel et au maintien de leur situation politique quand la guerre serait finie, sans tenir le moindre compte de la nature de cet appel. L'idée seule d'une pareille restriction mentale me semble trop horrible pour que l'on puisse même s'y arrêter. Je refuse de croire à rien d'aussi indigne de la part de compatriotes, moins encore de la part de ceux qui sont parvenus à de hautes positions dans notre vie publique.

Je ne tiens pas à consacrer plus de temps à la discussion de cette question. Je désire toutefois signaler à l'attention de mon très honorable ami un fait assez saillant, savoir que certains de ses ex-colègues dans l'ancien cabinet voient heureusement d'un autre oeil que lui les engagements qu'ils ont pris envers la population canadienne. Cinq des membres de l'ancien cabinet ont donné leur démission, et si j'ai bonne mémoire, tous l'ont fait en invoquant le prétexte qu'à l'époque de leur entrée dans le cabinet d'union, le public avait eu raison de croire qu'ils consentaient à faire partie d'un cabinet de guerre, de sorte que du moment que le ministère avait atteint son but ils n'avaient plus le droit de continuer à rester en fonctions.

Le 4 juin 1919, l'honorable député de Marquette (M. Crerar) donne sa démission; le 2 août, c'est l'honorable député de Victoria-Carleton (M. Carvell) qui donne la sienne. Ensuite se présentent tour à tour d'abord le 1er janvier 1920, celle de l'honorable député de Hamilton-Est (M. Mewburn), alors ministre de la Milice et de la Défense; ensuite, le 23 février, celle de l'honorable député d'Halifax (M. Maclean); puis, le 8 juillet c'est l'honorable député de Durham (M. Rowell), alors président du Conseil privé, qui se démet. Ces hommes dont je viens de mentionner les noms ont tous interprété leurs devoirs publics autrement que mon très honorable ami interprète les siens à l'heure actuelle. Ils n'ont fait du moins aucune restriction mentale dans ce qu'ils ont fait croire au peuple à l'époque où ils sont entrés dans le cabinet d'union et ont fait appel au corps électoral.

J'ai fait mention de certains membres du Gouvernement qui ont interprété leurs devoirs d'une manière différente. Il y en a un entre autres

[L'hon. Mackenzie King.]

auquel je désire faire allusion sous ce rapport, car il se trouve qu'il est membre du cabinet de mon très honorable ami. Il ne reste plus, je crois, dans le ministère que deux seulement des membres soi-disant libéraux qui ont fait partie du cabinet d'union. J'ai ici le rapport d'un discours prononcé par mon honorable ami de la Colonisation et de l'Immigration (M. Calder) dans cette Chambre à l'époque où l'honorable député de Marquette donna sa démission de membre du Gouvernement, et peut-être ne sera-t-il pas mauvais de le rappeler, ne serait-ce que pour établir de quelle manière mon honorable ami envisageait dans le temps cette affaire des démissions. Voici ses propres paroles. (Débats, page 3341) :

Les membres de cette Chambre me permettront sans doute de leur demander quelles en seraient les conséquences si nous imitions tous la conduite tenue par l'honorable député de Marquette (M. Crerar). Supposons que le ministre des Travaux publics (M. Carvell) démissionne, que le président du Conseil privé (M. Rowell), le ministre intérimaire de l'Industrie et du Commerce (M. Maclean), moi-même et d'autres donnent leur démission—

A ce moment survient une interruption, et mon honorable ami continue en ces termes :

Ne soyez pas trop sûrs de vous, mes amis; la tâche de mener à bien le gouvernement de ce pays, les responsabilités auxquelles sont sujets les hommes publics, ne sont pas aussi attrayantes que certains semblent le croire. Si les démissions dont je parle avaient lieu, il y aurait immédiatement, je vous le déclare, une crise politique en ce pays; il ne resterait plus au premier ministre d'autre devoir que d'en appeler aux électeurs ou de conseiller au Gouverneur général d'inviter le chef de l'opposition à former un nouveau gouvernement.— (Débats page 341).

Or, ces démissions ont toutes eu lieu, et d'autres, hormis seulement celle de mon honorable ami. Devons-nous supposer, en ce cas qu'il est le mince fil auquel est suspendu le sort du ministère? Devons-nous supposer que c'est à sa présence dans le ministère que nous devons de n'avoir pas une crise politique et de pouvoir éviter cette chose, la seule qui pourrait se produire. S'il en est ainsi, l'honorable ministre me permettra bien de lui dire que le plus grand service qu'il puisse rendre à la population c'est de sortir du cabinet, et le plus tôt possible.

J'arrive maintenant à la dernière des raisons que l'on invoque, celle que le chef de l'opposition lui-même ne désire pas d'élection. Cette prétention est tellement puérile que j'hésiterais à la mentionner si ce n'était que mon très honorable ami l'a mise lui-même en avant en différentes occasions, sans compter que, parmi ses collègues, il